

	Comité Technique spécial des préfectures		
	Date :	15 novembre 2016	
	Origine :	Bertrand TOURILLON	

Participants UNSA-IATS	Bertrand TOURILLON
-------------------------------	--------------------

Présidence : Denis Robin, secrétaire général du ministère de l'intérieur, puis Stanislas Bourron, DRH du ministère
Syndicats représentés : Tous syndicats présents au C.T. spécial des préfectures du ministère de l'intérieur

Climat très bizarre lors de ce comité technique spécial des préfectures. Aucun des sujets de l'ordre du jour n'étant soumis au vote des organisations syndicales ; départ très rapide du Secrétaire général vers l'Assemblée nationale pour y assister le Ministre de l'Intérieur défendant l'extension du fichier informatique des titres électroniques sécurisés (T.E.S.) ; de nombreux documents remis sur table au début de la réunion, dans des versions de travail ... Un sentiment que le contexte national se prête de moins en moins à un travail serein.

- **A propos du fichier informatique T.E.S**, destiné à prendre en charge les données collectées pour la réalisation des cartes nationales d'identité (C.N.I.) dès le démarrage des nouvelles procédures de délivrance de titres, dans le cadre du plan pour des préfectures de nouvelle génération (P.P.N.G.), Denis Robin indique que seules quelques modifications « mineures » seront peut-être nécessaires. Notamment la possibilité pour un demandeur de refuser la numérisation de ses empreintes digitales. Selon lui, une « petite procédure de prise de ces empreintes sur support papier, et la création d'une petite chaîne de traitement spécifique, du fait du faible nombre de cas supposé » serait suffisante.

Depuis, les débats continuent ; au Sénat maintenant. Il est inquiétant que ce sujet de liberté publique n'ait pas été envisagé et négocié avec les instances compétentes, avant le démarrage effectif du P.P.N.G.

- **Concernant la perte que connaîtra chaque agent cessant de percevoir une bonification indiciaire (N.B.I.) du fait du P.P.N.G et de la fin de l'accueil de public en découlant**, le DRH rappelle l'engagement de l'administration d'intégrer à la part stable (I.F.S.E.) du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, un montant de prime équivalent à cette perte. A ce stade, les agents concernés sont nos collègues délivrant actuellement des cartes grises. Une instruction précisera la date et les modalités de mise en œuvre de cette mesure de « soclage ».

- **Un plan de formation spécifique au PPNG est établi pour la période 2017-2019.**

4 priorités :

- 1) Réussir le déploiement des centres d'expertise et de ressources titres (C.E.R.T.)** : formations managériales, formations « métier », formations des référents C.E.R.T. pour la lutte contre la fraude
- 2) Créer une dynamique professionnalisante au service des missions prioritaires** : formation au contrôle de légalité et à l'expertise juridique, formation des référents départementaux pour la lutte contre la fraude documentaire, formation à l'ingénierie territoriale, formations aux politiques de sécurité et à la gestion locale des crises
- 3) Faciliter la mobilité des agents changeant de fonctions** : poursuite des auto-formations « Les Indispensables », accès prioritaire à toutes les actions du plan national de formations
- 4) Faire du repyramidage des effectifs un levier de développement professionnel** : préparation aux examens professionnels, formation initiale systématique pour les nouveaux agents de catégories A ou B.

Les OS reconnaissent l'envergure de ce plan. L'UNSA Intérieur ATS exprime cependant son inquiétude devant le léger flottement constaté actuellement. La plupart des collègues s'étant investis dans les procédures d'auto-formation sont arrivés au bout de leurs travaux. Il est important d'indiquer rapidement à chacun ses perspectives de missions pour les 2 ou 3 ans à venir.

- **Pour attirer l'attention sur les difficultés de nos collègues recevant les publics étrangers**, toutes les organisations syndicales avaient demandé à échanger avec Pierre-Antoine Molina, le directeur général des étrangers en France (DGEF). Celui-ci intervient d'abord pour faire un point de la mise en œuvre par le ministère de l'intérieur et par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), des nouvelles dispositions législatives (délais, garanties, ...) nécessitées par le droit international. S'ensuit un exposé technique sans grand intérêt.

*En effet, ce qui nous inquiète est principalement la **charge de travail qui augmente pour les agents**. La complexification des procédures y joue un rôle ; mais l'accroissement du nombre de demandeurs nous semble le motif principal. L'administration compte essentiellement sur l'apport de moyens humains qui seront « libérés » par le PPNG. Y aura-t-il des volontaires ? Des obligations d'affectation ? De toutes manières, à notre sens, ces moyens humains resteront insuffisants.*

- Enfin, **le bilan social 2015** est expédié en quelques minutes.

Pour les collègues à la recherche de données spécifiques, les documents seront prochainement en ligne sur l'intranet de la DRH du ministère :

<http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/>

